****

**PRESENTATION DE L’ASSOCIATION**

* 1. Objet statutaire

Notre association a pour objet de développer, maintenir et aider à rétablir par tous les moyens appropriés la relation entre enfants et parents (ou grands-parents) dans le cadre d'une incarcération ou suite à une peine privative de liberté quelle qu'elle soit (bracelet électronique, placement sous écrou …).

Les interventions proposées par le Relais-Enfants-Parents, pourront se poursuivre ou se mettre en place dans un délai qui ne pourra excéder une année après la fin de la peine ou son aménagement.

* 1. Principes d’intervention ?

Participation effective de « l’usager » au projet tant dans la phase de construction, de mise en place que d’évaluation.

Activités réalisées sur inscription après rencontres individuelles des intéressés et des familles.

Travail en partenariat avec les établissements pénitentiaires, les acteurs du secteur social et médico-social et les associations qui interviennent dans le milieu carcéral ou dans le cadre des aménagements de peine.

* 1. Description des activités de l’association

Accompagnement des enfants et des fratries auprès de leur parent incarcéré ou dans l'année qui suit la fin de peine.

Animation d'atelier "parentalité" auprès des pères et mères détenus.

Animation de moments "festifs" en détention réunissant les pères et leurs enfants.

Animation d'atelier "père-enfants" en détention lors de certains parloirs.

Sorties de bébés de la nurserie de la Maison d'Arrêt de Rouen et accompagnement des futures mères incarcérées pendant leur grossesse notamment en proposant des cours de préparation à l'accouchement par une sage-femme bénévole de l'association et des rencontres individuelles avant et après la naissance.

Participation à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants en détention.

Groupes de travail sur la mise en place du groupe de parole "rester père en prison" et sur la "relation école-détenus".

Nous intervenons toutes les semaines en détention.

Nos locaux sont ouverts le lundi matin, le mardi, le jeudi et le vendredi matin mais nous sommes joignables 7/7jrs en cas d'urgence grâce aux moyens de communication actuels.

Une équipe d'une trentaine de bénévoles assure l'accompagnement des enfants auprès de leur parent incarcéré, l'animation des ateliers, l'accompagnement des futures mamans incarcérées, les sorties de bébé de la nurserie de Rouen et l'ensemble des parloirs du Relais, mais aussi certaines tâches administratives.

Une équipe de deux salariés à temps partiel (1 ETP) assure la direction, la gestion et l'animation de l'association.

Nous sommes amenés également à organiser des rencontres médiatisées entre enfants et pères en permission ou sous écrou en placement extérieur, ainsi que dans l'année qui suit la fin de peine ou son aménagement.

Ces rencontres ont lieu au siège de l’association ou dans un local qui nous est prêté dans le cadre d’une convention avec l’association Emergence en échange d’un aménagement du local pour le rendre plus adapté à l’accueil d’enfants de tous âges.

* 1. Modalités de gouvernance

Les décisions concernant l’orientation des actions de l’association sont prises par le Conseil d’Administration après consultation ou sur proposition de la Directrice. Toutefois, pour les décisions importantes concernant l’objet même de l’association, l’ensemble des adhérents sont appelés à s’exprimer (AG EXTRAODRINAIRE).

Les décisions courantes sont prises par la Présidente et la Directrice.

Les bénévoles sont régulièrement sollicités pour réfléchir aux actions du Relais notamment par la mise en place de groupes de travail sur les futurs projets. Ils participent à la préparation et à la mise en œuvre des différentes actions.

Les « usagers » sont également sollicités par des sondages (écrits ou non) sur les nouveaux projets. Il leur est également demandé de participer à l’évaluation de nos actions.

|  |  |
| --- | --- |
| REPHN11 rue de la Mare aux Planches76100 ROUEN Tel/Fax : 02.35.73.04.0806.49.43.43.19 | Isabelle TUBOEUFDirectriceMail : rephn@club-internet.fr<http://www>.facebook.com/RELAIS.ENFANTS.PARENTS.HN |

**LES PROJETS 2016 :**

Notre association intervient depuis de nombreuses années auprès de la population carcérale et plus spécifiquement auprès des parents incarcérés. Dans ce cadre, il nous a été donné de constater combien il est difficile quand on est un parent détenu de maintenir le lien avec ses enfants et quand c’est le cas combien l’information relative à la souffrance des enfants du fait de l’incarcération est inexistante.

Pourtant, l’incarcération est un moment ou le détenu est à la fois disponible pour un temps d’échange autour de la parentalité, souvent intéressé par ce sujet qui parfois lui était très éloigné du fait de sa vie quotidienne à l’extérieur, et « captif » donc facilement atteignable ce qui n’est pas souvent le cas des personnes détenues qui, à l’extérieur, ne peuvent pas être sensibilisés à la cause des enfants.

De plus les événements tragiques de 2015 et l’actualité récente confirment la nécessité de se réapproprier collectivement des valeurs de solidarité et de citoyenneté. Redonner du sens à la fonction de parent, accompagner et rassurer nous semblent devenus des priorités pour démontrer que la société civile, par le biais du tissu associatif et des services de l’Etat, apporte des réponses concrètes aux familles.

I - ATELIERS ET GROUPES DE PAROLES AUTOUR DE LA PARENTALITE POUR LES PARENTS INCARCERES

Pour rester parent en prison, il faut trouver l’espace de parole nécessaire à l’expression de la difficulté de remplir une mission qui semble impossible pour beaucoup en raison de la séparation et de l’éloignement. Réaliser un objet en atelier c’est déjà être parent, car c’est avant tout prendre du temps pour son enfant.

* + 1. **1. Contexte et diagnostic**
	1. 1.1 Exposé du contexte local et des besoins qu’il révèle

Le projet s’inscrit sur le territoire Haute-Normandie. Nous souhaitons renouveler le projet des ateliers parentalité qui existent en 2015 sur Rouen et le Havre.

Concernant le groupe de parole, une première expérimentation aura lieu à Rouen en cette fin d’année 2015 puis en 2016 nous souhaitons pouvoir proposer ces groupes sur le Havre.

Ce projet entend répondre à la nécessité d’échanger entre pères et mères incarcérés. La difficulté de trouver un lieu d’écoute et de parole en détention, en dehors des jugements éducatifs ou autres, un lieu sécurisant qui permet à la parole de se libérer afin de mieux concevoir son rôle de parent malgré l’incarcération et d’envisager la sortie.

1.2 Genèse du projet

Le projet d’atelier est né à l’origine de la nécessité de concevoir un lieu pour les parents incarcérés afin de leur permettre de prendre du temps pour leurs enfants notamment au travers de la réalisation de petits cadeaux. Au fil du temps, le projet s’est affiné et il a été constaté qu’il était parfois difficile d’échanger en même temps que de bricoler. Il a été alors évoqué avec les détenus la création de groupes de paroles et ce projet semble correspondre aujourd’hui à un besoin et une attente réelle. Ce sont avant tout les bénévoles des ateliers mais également les psychologues qui interviennent dans le cadre de l’association qui sont à l’origine de ce projet.

* + 1. **2. Présentation détaillée du projet**
	1. 2.1 Objectifs du projet
1. Aider au maintien du lien par la réalisation de cadeaux
2. Permettre aux détenus de trouver un lieu sécurisant ou être parent malgré la détention
3. Créer un lieu d’écoute et de parole pour les parents incarcérés
4. Faciliter la transmission de valeurs entre parents et enfants
	1. 2.2 Actions mises en œuvre
* Ateliers parentalité par groupe de 8 à 10 inscrits toutes les semaines ou tous les quinze jours en fonction des établissements pour réaliser de petits cadeaux pour les enfants. Ces cadeaux sont ensuite remis aux enfants lors des parloirs ou envoyés par la poste par le Relais (frais d’envoi à la charge du Relais)
* Groupes de paroles par cessions de 8 séances sur Rouen, et le Havre avec la réalisation d’un livret que le parent pourra transmettre à son/ses enfant(s) sur ce qui compte et a compté pour lui.

II – INFORMATION-ECHANGE AUTOUR DES COMPETENCES PARENTALES

Ce projet d’  « Information-échange autour des compétences parentales » permettra d’affiner le diagnostic du projet « relation école-détenus » (voir ci-après) et de préparer sa mise en place.

**L’objectif de ce projet se décline alors de la façon suivante :**

**Assurer une information pour les parents détenus pour démontrer que les partenaires associatifs en complément des institutions agissent et interviennent pour les considérer comme des parents à part entière et leur permettre de développer leurs compétences psychosociales. Développer la maturité éducative des parents détenus et mettre ainsi à profit le temps de l’incarcération pour prévenir les risques de récidives en leur permettant à la sortie d’avoir conscience de leur rôle de parent.**

Porteur de ce projet, le RELAIS souhaite notamment mettre en place les actions suivantes qui prendront la forme de séances collectives puis éventuellement d’entretiens individuels :

* Expliquer les notions de ***parentalité*** (droits et devoirs) ou comment reprendre des initiatives parentales pour assumer son rôle de parent ou d’éducateur
* ***Rendre acteurs les parents*** dans l’exercice de leurs droits
* Proposer un suivi et un soutien après l’incarcération (dans l’année qui suit la fin de peine ou son aménagement)

 Mise en œuvre du projet : 1 séance « d’information-échange autour des compétences parentales » une fois tous les deux mois à la Maison d’Arrêt de Rouen, deux fois par au Centre de Détention de Val de Reuil et une fois par trimestre à la Maison d’Arrêt d’Evreux.

 Personnes concernées : Tous les détenus incarcérés au cours des deux derniers mois qui sont parents.

 Information des détenus : Lors de la rencontre avec les conseillers du Service Pénitentiaire et de Probation de la Maison d’Arrêt de Rouen. (Une rencontre est prévue avec l’ensemble des conseillers en janvier afin de leur présenter le projet et ses objectifs).

 Lors de ce temps d’ « Information-échange » il sera proposé :

* La **diffusion d’un documentaire sur les émotions de l’enfant** suite à l’incarcération de son parent réalisé par l’association européenne **Children of Prisoners Europ** (à laquelle le Relais est affiliée). Cette association milite pour la prise en compte de l’intérêt supérieur de l’enfant qui a tout intérêt à ce que son entourage discute ouvertement et avec tact de l’incarcération du parent. Et surtout, les enfants doivent pouvoir maintenir le lien avec leurs deux parents, qu’ils soient séparés de l’un d’entre eux ou des deux (Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant de 1989 et la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne de 2000).
* La diffusion d’un film d’animation « Tim et le mystère de la patte bleue » réalisé par l’UFRAMA (Union des Fédérations Régionales des Maisons d’Accueil de Familles et Amis de Personnes Incarcérées).
* La projection d’une vidéo de présentation des actions du Relais (dans un premier temps un PowerPoint puis un film qui sera réalisé avec l’équipe du canal vidéo du Centre de Détention de Val de Reuil composée de détenus qui seront donc également impliqués dans la réalisation de ce projet.
* Un temps d’information autour des droits et devoirs des parents détenus et un temps de questions-réponses.
* Un temps de recueil d’informations de bases sur les participants pouvant être utilisés pour les diagnostics que nous sommes amenés à réaliser mais surtout afin de permettre de cibler le meilleur accompagnement à proposer à chacun des détenus. Des entretiens individuels suivront cette intervention pour tous les détenus qui en feront la demande.

 L’animation sera réalisée par les salariés et les bénévoles du Relais avec la supervision d’une psychologue.

III– RELATION « ECOLE-DETENU »

Dans le cadre de nos actions , il nous a été donné de constater combien il est difficile quand on est un parent détenu de continuer à suivre la scolarité de ses enfants. Les informations dont les détenus disposent sur leurs droits à suivre la scolarité de leurs enfants mais également sur l’évolution des procédures d’orientation, sur les programmes scolaires…

Nous avons pu réfléchir à cette question dans le cadre du Réseau d’Ecoute, d’aide et d’accompagnement à la Parentalité (Reaap76), composé de plusieurs associations, de la Caisse d’Allocations Familiales, de Fédérations de Parents d’Elèves, et de l’Education Nationale, et le constat a donc été fait tant par notre association que par les services de **l’Education Nationale** utilisant ses indicateurs propres (manque de demandes d’informations ou d’expression de l’autorité parentale, non-participation aux élections) d’une méconnaissance des droits et devoirs des parents d’élèves incarcérés.

**L’objectif de ce projet se décline alors de la façon suivante :**

**Assurer une information pour les parents d’élèves détenus pour démontrer que les partenaires associatifs en complément des institutions agissent et interviennent pour les considérer comme des parents à part entière.**

Porteur de ce projet, le RELAIS souhaite notamment mettre en place les actions suivantes qui prendront la forme d’entretiens individuels ou de séances collectives d’information :

* Expliquer les notions de ***parentalité*** (droits et devoirs) ou comment reprendre des initiatives parentales pour assumer son rôle de parent ou d’éducateur
* Expliquer ***le suivi des enfants quant à leur scolarisation*** (procédures d’orientation et d’affectation), rendre plus clairs et concrets les procédures
* ***Rendre acteurs les parents*** dans l’exercice de leurs droits (ex : bulletins trimestriels, utilisation des espaces numériques de travail pour les notes, absences, relations avec les professeurs principaux…). Le Relais serait alors représentant de chaque parent qui en fera la demande dans le cadre des relations avec les établissements scolaires ce qui permettra le **suivi effectif de la scolarité**.
* ***Rassurer les parents*** quant aux prises en charge des élèves à profil particulier dans le domaine social, médical voire psychologique au sein de l’institution scolaire.

Ces actions peuvent s’accompagner également d’une formation et de conseils pour les personnels pénitenciers volontaires (conseillers d’insertion probation, surveillants…) et d’interventions tant au niveau de la formation initiale et continue des personnels enseignants, d’éducation, de santé et social d’une part et des personnels d’encadrement (inspection et direction) d’autre part.

La mise en place de ces actions suppose la signature d’une convention tripartite Ministère de la Justice, Ministère de l’Education Nationale et Relais Enfants Parents de Haute-Normandie.

Ce projet a vocation à être étendu aux autres Relais Enfants Parents qui souhaiteraient le mettre en place dans d’autres régions.

Reconnaitre des droits aux parents d’élèves incarcérés, leur permettre de les assumer en étant accompagné par les institutions de la république contribuera alors à la prévention de la délinquance et de la récidive et des parents et de leurs enfants.

 Ceux-ci seront davantage sensibles à l’importance donnée par leurs parents quant au suivi de leur scolarité, pour les procédures d’orientation, les résultats scolaires, l’évolution des prises en charge s’il bénéficie d’un dispositif particulier…le regard du jeune par rapport à son parent sera alors modifié.

Le parent détenu reste un parent comme les autres et peut assumer alors son rôle pleinement étant accompagné dans ses démarches.